

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024**

**MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :**

Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON (à partir du 20 heures 16), Pascal LEBRUN, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

**MEMBRES ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

**Ordre du jour**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024 (DELIBERATION D2024-06)**

**FINANCES**

1. COMPTE DE GESTION 2023 (DELIBERATION D2024-07)
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (DELIBERATION D2024-08)
3. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT (DELIBERATION D2024-09)
4. MODIFICATIONS DE LA VENTILATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DE L'EGLISE SAINT-DENIS D'ALIX (DELIBERATION D2024-10)
5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE LA CLASSE EN 4 (DELIBERATION D2024-11)
6. VŒUX DE LA MUNICIPALITE POUR LA TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE MORGUE DES HCL EN LOCAUX D'INTERET GENERAL (LOCAL ASSOCIATIF ET/OU CRECHE INTERCOMMUNALE) (DELIBERATION D2024-12)
7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE SPECTACLE COMMUN DES TROUPES DE THEATRE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES (CCBPD) (DELIBERATION D2024-13)

**ADMINISTRATION GENERALE**

8. BILAN DE LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2024

**VIE DU VILLAGE**

9. CONVENTION AVEC L'ADMR DE CHATILLON ((DELIBERATION D2024-14)
10. ACCORD DU DEPART DE LA COMMUNE DE LISSIEU DU SIBA (DELIBERATION D2024-15)
11. RETOUR SUR L'EDITION 2024 DU WINTER TRAIL
12. RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA BIBLIOTHEQUE

**GESTION DU PERSONNEL**

13. ACCUEIL DE STAGIAIRES

**TRAVAUX**

14. POINT SUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE SECURISATION DU CENTRE BOURG

**URBANISME**

## 15. DOSSIERS INSTRUITS OU EN COURS D'INSTRUCTION

### QUESTIONS DIVERSES

16. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION TEAM SHAOLIN
17. POINT SUR LES CONSEQUENCES DES TRAVAUX DE LA PISCINE « AQUAZERGUES »
18. POINT SUR LA CAMPAGNE ADOPTE TON COMPOSTEUR DE LA CCBPD
19. INSTALLATION DE FILET AU NIVEAU DES CAGES DU CITY STADE
20. BATIMENT DU FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRIS.
21. MME PAILLONCY RAPPELLE LES 2 QUESTIONS DIVERSES TOUJOURS SANS REPONSE CONCERNANT LE TERRAIN DE FRONTENAS ET LES DEMARCHES CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE AYME CHALUS
22. LES ELECTIONS EUROPEENNES SE DEROULERONT LE 9 JUIN 2024 ET L'ORGANISATION SERA ABORDEE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Est absente en début de séance, Véronique JON qui a donné pouvoir à Norddine GUEDAMI.

Le quorum étant atteint la séance peut débuter. Ouverture de la séance à 19h42.

### Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé Marie PAILLONCY. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2024 (délibération D2024-06)

Mr le Maire demande aux membres présents si ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2024.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

### Finances

*Rapporteur : Norddine GUEDAMI*

#### Madame Véronique Jon rejoint la séance à 20h16

##### 1. Compte de gestion 2023 (délibération D2024-07)

Le conseil municipal acte :

- le bilan présenté par le comptable public intégrant le patrimoine de la commune.
- les écritures du comptable public sont identiques aux écritures du compte administratif 2023 de la commune concernant l'exécution du budget 2023 en fonctionnement et en investissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2023.**

##### 2. Compte administratif 2023 (délibération D2024-08)

###### ➤ La section de fonctionnement

Concernant les dépenses à caractère général (chapitre 11) :

- une augmentation du coût de la cantine suite à l'augmentation négociée des tarifs du prestataires. Le contrat arrivant à son échéance en juin 2024, un nouvel appel d'offre va être mené à partir du mois d'avril.

- la fluctuation des crédits « combustibles » est liée à la fréquence de réapprovisionnement qui diffère d'une année sur l'autre.
- une baisse des crédits « carburant » suite au passage à un KANGOO électrique et à l'optimisation de l'utilisation du tracteur (il n'est par exemple plus utilisé pour l'arrosage).
- Fournitures d'entretien : baisse des dépenses liée à un travail sur la gestion de stock qui avaient été abondés depuis la période covid pour mettre en œuvre les protocoles sanitaires renforcés.
- Fourniture de petit équipement : en 2022, il avait été nécessaire d'équiper le nouvel agent des services techniques les besoins ont donc été moindre en 2023.
- Entretien des terrains : augmentation liée à la passation d'un contrat de prestation pour l'entretien de la commune en 2023 en renfort de l'agent technique durant la période estivale
- Maintenance : facture importante de maintenance pour l'informatique afin d'accompagner la modernisation du réseau informatique.
- Transport collectif : augmentation liée à la prise en charge du transport de la classe découverte 2023 et au remboursement de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour l'organisation du voyage du CMEJ à Paris en 2022.
- Voyage déplacement : prise en charge du voyage à l'assemblée nationale des classes de CM et de leurs accompagnants.

On constate que les dépenses à caractère général demeurent globalement stables par rapport à 2022 compte tenu des éléments détaillés précédemment.

Concernant les dépenses de personnel (Chapitre 12)

- Autres personnel et intervenant : une augmentation des dépenses liées à la prestation d'intérim du Centre De Gestion du Rhône (CDG69) afin de pourvoir au remplacement temporaire du secrétariat de Mairie dans l'attente du recrutement d'un agent permanent.

Au total, les dépenses de personnel en 2023 sont inférieures à 2022 du fait de la vacance du poste de secrétariat de Mairie durant 4 mois.

Concernant les charges de gestion courantes (Chapitre 65)

- Le montant des subventions aux associations est supérieure au budget prévisionnel du fait de l'attribution d'une subvention exceptionnelle au sou des écoles pour la prise en charge des frais de voyage et d'hébergement de 4 accompagnateurs.

Ainsi en 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 453 214 € contre 539 000 € en 2022.

Concernant les recettes de fonctionnement :

On observe que le montant des impôts directs locaux progressent (+17000 €) principalement du fait du relèvement des bases d'imposition au niveau national, les taux des impôts locaux n'ayant pas évolué depuis 2015.

On constate également que les droits de mutation liés achat/vente des biens immobiliers dans la commune atteignent encore un niveau bien supérieur aux prévisions.

Les recettes s'élèvent au total pour l'année 2023 à 554 000 €.

Le résultat 2023 de la section de fonctionnement est par conséquent est de 100 826.78 €

Ce résultat s'additionne au résultat de la section de fonctionnement de 2022, portant le résultat cumulé en 2023 à 491 697,90 €.

#### ➤ La section d'investissement

L'exécution des dépenses de la section de fonctionnement a été perturbée par la vacance du poste de secrétariat de mairie entraînant un retard dans le paiement des fournisseurs. Le faible niveau de mandatement au regard du budget prévisionnel (49000 €) est à relativiser au regard des restes à réaliser de 55 000 €.

La dépense la plus important concerne la rénovation du cimetière (16 000 €) accrue par l'ajout d'un ossuaire (6000 €).

Concernant Les recettes, un bon niveau de résultat lié aux recettes de la taxe d'aménagement qui découlent des travaux réalisés par les particuliers faisant l'objet d'une instruction préalable par la commission urbanisme.

Toutefois, le niveau de recettes ne permet pas d'équilibrer les dépenses, par conséquent le résultat de la section d'investissement pour 2023 est déficitaire de 3466 €.

Ce résultat s'additionne au résultat constaté en 2022 de 62 208,44 € portant le résultat cumulé de la section d'investissement à 58 742,18 € en 2023.

Le tableau ci-après présente la synthèse du résultat du compte administratif 2023 :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2023</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes (y compris opérations d'ordre)	554 040,79 €
Dépenses	453 214,01 €
Résultat de l'exercice 2023	100 826,78 €
Report du résultat de l'exercice 2022	390 871,12 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>491 697,90 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes (y compris opérations d'ordre)	46 226,49 €
Dépenses	49 692,75 €
Résultat de l'exercice 2023	-3 466,26 €
Report du résultat de l'exercice 2022	62 208,44 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>58 742,18 €</b>

Depuis 2014, le résultat cumulé a progressé de 100 000 € à près de 500 000 €. Ce niveau de résultat donne des perspectives d'auto-financement en matière d'investissement limitant ainsi le recourt à l'emprunt et par conséquent l'endettement de la commune.

La commune dispose désormais de l'équivalent d'un an de fonctionnement. Cette bonne santé financière est également marquée par un niveau de trésorerie nette qui progresse de 34 633 € par rapport à l'année 2022.

**Monsieur le Maire quitte la séance le temps du vote**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023.**

### **3. Affectation des résultats de fonctionnement (délibération D2024-09)**

Suite au vote du compte administratif, il convient d'affecter le résultat de la section d'investissement. Cette affectation tient compte tenu des restes à réaliser constatés pour l'année 2023 d'un montant de 55 236.61 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte le résultat de la section fonctionnement 2023 ainsi présenté :**

**- 55 236,61 euros au financement de la section d'investissement via le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».**

**- 436 429.29 euros au compte R002 de la section de fonctionnement.**

**4. Modifications de la ventilation des crédits d'investissements et demande de subvention pour le diagnostic patrimonial de l'Eglise Saint-Denis d'Alix (délibération D2024-10)**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2024, a été autorisé l'engagement des crédits d'investissement en anticipation du vote du budget primitif 2024 suivants :

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT 2024 - OUVERTURE DES CREDITS</b>			
<b>Opérations</b>	<b>Libellé</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
189	Informatique école	2183	2 500,00 €
202	Travaux Ecole	21312	6 100,00 €
205	Mobilier	2184	4 000,00 €
205	Matériel et outillage	2188	10 000,00 €
210	Aménagement cimetière	2116	1 500,00 €
214	Sécurisation centre village	2158	48 000,00 €
218	Mise aux normes bâtiment public-école	21312	10 000,00 €
220	Chauffage mairie	21311	2 000,00 €
227	Marquage au sol	2128	10 000,00 €
229	Création parking Montée du Perroux	2128	1 500,00 €
233	Système informatique mairie	2183	7 000,00 €
236	Bornes incendie pour 2 bornes	2188	10 000,00 €
238	Création parking école et borne IRVE	2128	70 000,00 €
<b>TOTAL crédits ouverts</b>			<b>182 600,00 €</b>

Il est soumis au Conseil Municipal, l'approbation de la modification de cette ventilation afin de mettre à disposition les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic patrimonial de l'Eglise (opération 217 pour 35 000 €) et d'abonder les crédits de l'opération 214 « sécurisation centre village » à hauteur de 63 500 €, considérant que les travaux sont terminés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles [DRAC]) dans la cadre du diagnostic patrimonial de l'Eglise Saint-Denis d'Alix, abroge la délibération D2024-02 et adopte la nouvelle ventilation des crédits d'investissements anticipés suivantes :

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT 2024 - OUVERTURE DES CREDITS</b>			
<b>Opérations</b>	<b>Libellé</b>	<b>Comptes</b>	<b>Montant au</b>
189	Informatique école	2183	2 000,00 €
202	Travaux école	21312	5 100,00 €
205	Mobilier	2184	1 000,00 €
205	Matériel et outillage	2188	8 000,00 €
210	Aménagement cimetière	2116	0,00 €
214	Sécurisation centre du village	2158	65 000,00 €
217	Eglise Sacristie + toiture + études	2161	35 000,00 €
218	Mises aux normes bâtiments public et école	21312	1 000,00 €
220	Chauffage Mairie	21311	2 000,00 €
227	Marquage au sol	2128	1 000,00 €
229	Création parking Montée du Perroux	2128	500,00 €
233	Système informatique mairie	2183	7 000,00 €
236	Bornes incendie pour 2 Bornes	2188	5 000,00 €
238	Création parking école et borne IRVE	2128	50 000,00 €
<b>TOTAL crédits ouverts</b>			<b>182 600,00 €</b>

**5. Attribution d'une subvention à l'association de la classe en 4 (Délibération D2024-11)**

Sur proposition de la commission finances, il est soumis l'attribution d'une subvention à l'association de la classe en 4 pour l'organisation de la fête des conscrits prévu le 26, 27 et 28 avril 2024. Le montant proposé est identique à celui attribué aux classes des années précédentes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 200€ à l'association de la classe en 4. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024.**

**6. Vœux de la municipalité pour la transformation de l'ancienne morgue des HCL en locaux d'intérêt général (local associatif et/ou crèche intercommunale) (délibération D2024-12)**

*Rapporteur : Pascal LEBRUN*

Les locaux de l'ancienne morgue de l'hôpital, du fait de leur emplacement et la présence d'un parking, présentent un intérêt pour le développement de projets d'intérêt général.

Ainsi, la municipalité envisage leur préemption qui ne pourra intervenir qu'après leur mise en vente. Pour justifier cette préemption, le Conseil Municipal exprime sa volonté que ces locaux puissent être transformé soit en pôle médical, locaux associatifs ou en crèche intercommunale.

Par ailleurs, il est précisé que l'hôpital fait partie du périmètre d'étude (délibération N° 2014.32).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet le vœu de préempter les locaux de l'ancienne morgue de l'hôpital si ces derniers seront mis en vente en vue de la création de locaux d'intérêt général afin de développer un pôle santé, locaux associatifs ou une crèche intercommunale.**

**Une réflexion pour le renouvellement du périmètre d'étude est à mener, l'inscription sur le budget de la dépense est également à prévoir.**

**7. Attribution d'une subvention pour le spectacle commun des troupes de théâtre du territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) (délibération D2024-13)**

*Rapporteur : Marie PAILLONCY*

Ce projet de spectacle est issu du groupe de travail sur la mutualisation issu de la commission Culture de la CCBPD.

Après une phase de référencement des troupes de théâtre existantes sur le territoire de la CCBPD, sur 14 compagnies contactées, 9 ont répondu positivement au projet.

Le spectacle aura lieu le 19 octobre 2024 au Domaine des Communes et présentera le travail artistique de chaque troupe sur un thème commun, « A table ! ».

Cette représentation sera l'occasion de découvrir les talents de nos citoyens en favorisant des futurs échanges entre les troupes mais aussi entre les communes, de matériel, d'idées et d'informations culturelles.

Afin de pouvoir permettre l'organisation de cet événement, les 32 communes de la CCBPD sont sollicitées pour le versement d'une subvention sur la base de 0,20 € par habitants.

Remarque :

- Ce spectacle est bien distinct du festival organisé à Theizé en juin, « Les Rencontres de Theizé ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le versement d'une subvention de 0,20 cts par habitant soit 153,20 €. Cette subvention sera versée à la commune de Morancé.**



## Administration générale

### 8. Bilan de la campagne de recensement 2024

*Rapporteur : Pascal LEBRUN*

Le recensement de la population d'Alix s'est achevé le 17 février dernier.  
Les chiffres officiels seront transmis en 2025.

Les chiffres clés provisoires :

- nombre de logements à collecter : 308
- nombre de logements réellement collectés : 300 soit 97,4 %
- parmi les 8 logements non collectés : 2 refus, 5 personnes non joignables et 1 personne absente
- le taux de participation par internet est de 88 % (73% en 2019)
- nombre de personnes recensées (hors communauté) : 734

Sur les 308 logements (293 en 2018) :

- 279 résidences principales
- 4 résidences secondaires
- 25 logements vacants

En 2018, 766 habitants dont 92 habitants de l'hôpital avait été recensés, soit 672 habitants en logement individuel. L'ajout aux 734 habitants des résidents du foyer, recensés par les services de l'INSEE, laisse envisager à minima un maintien de la population légale malgré la fermeture de l'hôpital.

Le travail réalisé par les 2 agents recenseurs a été remarqué et remarquable, le Conseil Municipal les remercie pour leur investissement.

## Vie du Village

### 9. Convention avec l'ADMR de Châtillon ((délibération D2024-14)

*Rapporteur : Pascal LEBRUN*

L'ADMR est une structure associative intervenant dans le champ de l'aide à la personne à domicile.

La commune est rattachée au secteur de l'ADMR de Chatillon. Une convention de partenariat lie la commune à l'association. Cette dernière ayant expirée, il convient de délibérer sur son renouvellement. Suite au report de la décision lors précédent Conseil Municipal faute de données sur l'activité de l'association en 2023, l'ADMR a fait parvenir les principaux chiffres d'activités.

L'association sollicite une participation de la commune sous forme d'une subvention annuelle d'un montant de 2,08 €/habitant (taux 2022 majoré de l'inflation 2023).

Remarques :

- le nombre total d'heures réalisées est de 1672 heures pour 16 personnes, soit une moyenne de 71 heures par an par personne.
- ces chiffres interrogent sur le niveau d'intervention de l'association dans la commune à mettre en comparaison avec le niveau de subventionnement.
- Le conseil municipal souhaite poursuivre le soutien de l'association pour ne pas fragiliser les prises en charges des Alixois

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte avec 1 abstention la convention avec l'ADMR de Châtillon et autorise Monsieur le Maire à la signer.**



## **10. Accord du départ de la commune de LISSIEU du SIBA (délibération D2024-15)**

*Rapporteur : Pascal LEBRUN*

Lors du comité syndical du 4 décembre 2023, Le président du SIBA a rappelé le souhait de la commune de Lissieu de quitter le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues exprimé par sa délibération en date du 25 septembre 2017.

Or par sa délibération en date du 28 novembre 2017, le syndicat avait refusé le départ de la commune de Lissieu, ne souhaitant pas que la charge du Musée Pierres Folles repose exclusivement sur les autres communes membres du syndicat. La commune de Lissieu a donc continué, depuis cette date à faire partie du SIBA tout en refusant d'y siéger et en ne participant pas à ses frais de fonctionnement et en ne payant au syndicat que les remboursements des emprunts et les frais de gestion de la gestion du Musée.

Or avec le transfert de compétence du Musée à la CCBPD, il n'y a plus lieu pour le syndicat à s'opposer au départ de la commune de Lissieu.

L'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour une commune de se retirer d'un EPCI comme le SIBA avec le consentement de l'organe délibérant de l'EPCI concerné. Le retrait définitif est subordonné à l'accord des Conseils Municipaux des communes de l'EPCI à la majorité qualifiée.

C'est pourquoi il est soumis au membre de Conseil Municipal leur avis sur le départ du SIBA de la commune de Lissieu.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le départ de la commune de Lissieu du SIBA.**

## **11. Retour sur l'édition 2024 du Winter trail**

*Rapporteur : Fabien DUPIN*

Une édition record avec plus de 650 participants.

L'accueil de 150 coureurs supplémentaires a été absorbé par une organisation qui est dorénavant rodée notamment au niveau des parkings.

L'année 2024 a permis de générer un excédent financier qui va permettre de réinvestir dans du matériel qui sera utilisé les années suivantes. (Barnum, matériel pour la salle des fêtes)

Les points de vigilance : manque quelques bénévoles pour être serein et l'augmentation du nombre de coureurs conduit à une amplitude de mobilisation des bénévoles plus importante.

Les points à améliorer : la gestion des quantités de nourriture (trop de reste pour cette année 2024), une révision à venir du parcours pour éviter un point à risque au niveau de Pommiers. L'objectif est de limiter les passages sur les routes.

L'organisation remercie les bénévoles qui s'investissent depuis 4 ans et l'association des Virades de l'espoir de Frontenas qui ont prêté leur barnum.

Pour les éditions futures l'idée est de préserver l'esprit festif du trail en ne cherchant plus à augmenter le nombre de participants préservant notamment les capacités d'accueil de la salle des fêtes et des sentiers.

Monsieur le Maire remercie l'association du Comité des fêtes qui fait vivre le village et presque doubler le nombre d'habitants le temps d'un week-end.

## **12. Retour sur l'Assemblée Générale de la bibliothèque**

*Rapporteur : Marie Pailloncy*

Le 2 février 2024 s'est tenu l'assemblée générale de la bibliothèque.

Béatrice MARIAUX GALLET ayant fait part de sa volonté de ne plus présider le bureau, l'association a donc une nouvelle présidente en la personne de Carole FRENAY. Marie PAILLONCY et Sophie MARX poursuivent leur mandat aux fonctions respectives de secrétaire et trésorière. Béatrice MARIAUX GALLET reste au bureau au poste de vice-présidente.





Il est noté que la bibliothèque a retrouvé le même nombre d'adhérents qu'avant covid (65 familles dont 3 hors Alix)

Le nombre d'emprunts reste stable

L'école est toujours utilisatrice grâce à 2 bénévoles qui assurent l'accueil.

Dans le cadre d'un partenariat, la bibliothèque accueillera le projet Culture en Bus le 15 mars sur le thème des jeux Olympiques.

Le bureau remercie l'ensemble des bénévoles retraités qui consacrent beaucoup de leur temps. Ce sont 2 nouvelles bénévoles qui ont rejoint l'équipe en 2023 la portant à une dizaine de bénévoles actifs.

La demande de subvention municipale sollicitée de 900€, identique aux années précédentes. La municipalité soutiendra l'association en regroupant des achats de consommables et en aidant pour l'envoi du courrier.

## Gestion du personnel

*Rapporteur : Fabien DUPIN*

### 13. Accueil de stagiaires

Plusieurs stagiaires ont ou vont être accueillis dans les services municipaux sur le premier semestre 2024 :

- stage de découverte de 3<sup>ème</sup> : Louise Gaubry en février
- stage ATSEM : Méline Martinez sur 5 semaines réparties entre le 4 mars et le 10 mai
- stage pratique de secrétaire général(e) de Mairie : 3 périodes de 2 semaines entre le 25 mars et le 23 mai.
- stage d'observation d'un élève de seconde au sein des services municipaux : 2 semaines en juin.

Remarques

- les aspects sécuritaires de l'accueil des stagiaires au sein des services techniques est soulevé (tâches, équipement individuel de protection notamment)

## Travaux

### 14. Point sur l'achèvement des travaux de sécurisation du centre Bourg

*Rapporteur : Franck DUMOULIN*

Il reste encore 2 ou 3 semaines de travaux. En particulier, le traitement des passages surélevés afin de faire ressortir leur couleur rouge (grenaillage). Le passage surélevé au niveau du vieux Moulin a été revu car il était trop prononcé et est maintenant avec une pente de 7%.

Il s'est avéré nécessaire de reprendre quelques évacuations d'eau. Enfin, le muret au niveau de l'arrêt de bus sera également repris afin de faire davantage ressortir les pierres dorées et les rambardes remplacées car la couleur ne correspond pas au RAL défini.

Les peintures définitives seront apposées sur la chaussée après le grenaillage. Des dents de requin ont été tout de même apposées au niveau des passages surélevés pour avertir les automobilistes.

Des panneaux jaunes indiquant la priorité à droite devraient être installés à chaque intersection de la rue Aymé Chalus.

Suite à l'aménagement au centre bourg, il a été constaté que des conducteurs contournent le rétrécissement en empruntant le parking lorsque des véhicules se présentent en sens inverse. Une phase d'étude est en cours afin de vérifier si de tels actes se reproduisent régulièrement. Dans l'affirmative, la circulation du parking pourrait être limitée avec par exemple une circulation interdite dans les deux sens sauf pour les utilisateurs du parking et les bus.

Concernant la dépollution du talus de la RD76, la présence d'une canalisation d'eaux usées en amiante nécessite des arbitrages entre la Commune, le Département et le syndicat d'assainissement. Les



travaux pourraient prendre un peu de retard. Pour rappel, les travaux de sécurisation au nord du village ne se feront qu'après la fin des travaux de dépollution.

## Urbanisme

### 15. Dossiers instruits ou en cours d'instruction

Rapporteur : alain DRIOT

- DP 069 004 22 00033 – 06/09/2022  
Commune d'Alix / 16 place de la Mairie / Aménagement d'une zone de recyclage des déchets verts / En cours
- DP0690042300023 – 18/12/2023  
CHANTREUIL / 52 route de la Rochelle / Pose d'un grillage / Accord avec prescriptions
- DP0690042300024 – 21/12/2023  
SIMONNOT / 80 montée des Guillaumes / Réfection de toiture et mise en place de panneaux solaires / Accord avec prescriptions
- DP0690042300026 – 29/12/2023  
MONCHALIN / 136 Montée du Perroux / Réfection d'un mur / Accord avec prescriptions
- PC0690042300004 – 22/12/2023  
VIODE / 80 impasse du Clos / Construction d'une maison individuelle en R+1 avec garage / En cours
- PA0690042300002 – 30/12/2023  
Commune d'ALIX / 178 chemin des écoliers / création de places de parking et borne IRVE / En cours
- DP 0690042400001 – 02/01/2024  
RAYNAUD / 52 route de la Rochelle / Pose d'un portail / Accord avec prescriptions
- DP 0690042400002 – 08/01/2024  
DRIOT / 53 impasse du Bois des Noyers / Construction d'un abri de jardin / En cours
- DP 0690042400003 – 13/02/2024  
MIRMAND / 69 impasse du clos des Liesses / transformation d'un garage en pièce d'habitation / En cours
- DP 0690042400004 – 14/02/2024  
VERMOREL / 82 impasse des Bruyères / transformation d'un garage en local professionnel (salle de dégustation) / Accord
- DP 0690042400005 – 19/02/2024  
SIMMONOT / 363 rue Aymé Chalus / création d'un conduit de cheminée / Accord avec prescriptions
- PC0690042400001 – 26/01/2024  
GOMEZ / 713 route des Bruyères / construction d'une maison individuelle avec piscine / En cours
- PC0690042400002 – 20/02/2024  
SOULAINÉ / 713 route des Bruyères / construction d'une maison individuelle / En cours
- PC0690042100006 M02 – 27/02/2024  
SCCV du Petit Bourg / 404 rue Aymé Chalus / construction de 2 immeubles et 6 maisons / En cours
- PC0690042400003 – 28/02/2024



SARL L'IMMOBILIERE DES CANUTS / 279 rue Aymé Chalus / réhabilitation avec aménagement de 5 logements / En cours

- DP 0690042400006 – 04/03/2024

RAYNAUD / 52 route de la Rochelle / changement d'un portail / En cours

Monsieur le Maire va déposer une déclaration préalable pour des panneaux solaires thermiques. En vertu de la délibération n° D2022-29 du 26 avril 2022, la décision sera arrêtée par Mr Alain DRIOT

## Questions diverses

### 16. Demande de subvention de l'association Team Shaolin

*Rapporteur : Pascal LEBRUN*

2 membres de l'association ont été sélectionnés au championnat du monde en Turquie. La fédération prend en charge le coût de l'inscription. L'association sollicite la commune pour une participation aux frais de déplacement qui s'élèvent à 4500 €.

Considérant que l'association n'est pas alixoise, qu'aucun des 2 compétiteurs n'est alixois, au regard de demandes antérieures d'autres structures qui n'ont jamais été acceptées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse d'attribuer un soutien financier mais s'engage à relayer les informations sur les démarches de soutien de type cagnotte en ligne.

### 17. Point sur les conséquences des travaux de la piscine « Aquazergues »

*Rapporteur : Pascal LEBRUN*

La piscine va fermer pendant 1 an ne permettant pas l'accueil des écoles pendant l'année scolaire 2024-2025.

L'école sollicite l'avis de la commune car des créneaux sont disponibles à la piscine de Dommartin. Le coût par session est de 200 euros hors transport, soit environ 4000 € par an. La commune ne peut pas supporter ce coût supplémentaire.

Normalement l'éducation à la nage est une obligation et doit être inscrite dans le cursus de l'enfant au cours de son cycle au primaire. Les enfants se trouvant impactés par cette fermeture sur leur année scolaire se verront proposer les séances les années suivantes d'autant plus facilité par l'organisation des classes en double niveau.

### 18. Point sur la campagne adopte ton composteur de la CCBPD

*Rapporteur : Pascal LEBRUN*

Au 29 février 2024, 120 pré-commandes ont été faites par des Alixois (16,5%), 9293 pré-commandes au niveau de toute la CCBPD (17%).

Afin d'organiser la distribution, le personnel de mairie et les élus ont été sollicités pour être former en vue de la remise à la population.

### 19. Installation de filet au niveau des cages du city stade

Une commande est en cours afin d'installer de nouveau filets sur les cages de foot du city stade.

### 20. Bâtiment du Foyer Notre Dame des Sans Abris.

Des riverains indiquent que les poubelles ne sont pas ramassées ; constatent un manque de professionnels de la structure.

Mr le Maire va demander un rendez-vous



**21. Mme PAILLONCY rappelle les 2 questions diverses toujours sans réponse concernant le terrain de Frontenas et les démarches concernant l'acquisition d'un terrain rue Aymé Chalus**

**22. Les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024 et l'organisation sera abordée au prochain conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 9 avril 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.



Suivent les signatures :

La secrétaire :



Marie PAILLONCY

Le Maire :



Pascal LEBRUN

Les conseillers municipaux :

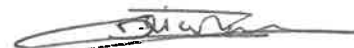
Marina AFLALO



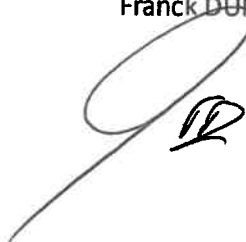
Frédérique BURTIN



Alain DRIOT



Franck DUMOULIN



Fabien DUPIN



Norddine GUEDAMI



Stéphanie GUERIN



Nicolas HIRSCH



Véronique JON



Audrey MAIALE



Véronique MARTINEZ



Franck SUBERT





## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 06

Séance du mardi 5 mars 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 29 février 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Véronique JON à Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

### OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 30 janvier 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal annexé à la présente

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2024

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations,

Compte-tenu des observations ;

### Le Conseil Municipal,

1) **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 30 janvier 2024

2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré par : **A l'unanimité**

Fait et délibéré à Alix le : 5 mars 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :

- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Mme Marie PAILLONCY

Le Maire,



M. Pascal LEBRUN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai*



## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 07

Séance du mardi 5 mars 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 29 février 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

### OBJET : Approbation du compte de gestion 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant le compte de gestion 2023 établi par le comptable de Villefranche sur Saône et présenté à Monsieur le directeur régional des finances publiques ;

### Résultats budgétaires de l'exercice

00400 ALIX

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	765 936,65	873 862,12	1 639 798,77
Titres de recette émis (b)	46 226,49	634 474,14	680 700,63
Réductions de titres (c)		80 433,35	80 433,35
Recettes nettes (d = a - c)	46 226,49	554 040,79	600 267,28
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	765 936,65	873 862,12	1 639 798,77
Mandats émis (f)	49 692,75	464 812,50	514 505,25
Annulations de mandats (g)		11 598,49	11 598,49
Dépenses nettes (h = e - g)	49 692,75	453 214,01	502 906,76
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		100 826,78	97 360,52
(b - d) Déficit	3 466,26		

Compte-tenu des observations ;

### Le Conseil Municipal,

- 1) **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du receveur, conformément au document joint en annexe
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 069-216900043-20240305-D202407-DE



Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré à Alix le : 5 mars 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Mme Marie PAILLONCY

Le Maire,

M. Pascal LEBRUN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai*





## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 08

Séance du mardi 5 mars 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 29 février 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

### OBJET : Approbation du compte administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'exposé en séance présentant les grands équilibres et résultats du compte administratif 2023 du budget principal ;

Considérant que Monsieur le Maire n'a pas prit part au vote et que la délibération a été mise aux voix par Monsieur Norddine GUEDAMI, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire ;

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FONCTIONNEMENT	
Recettes (y compris opérations d'ordre)	554 040,79 €
Dépenses	453 214,01 €
Résultat de l'exercice 2023	100 826,78 €
Report du résultat de l'exercice 2022	390 871,12 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>491 697,90 €</b>

INVESTISSEMENT	
Recettes (y compris opérations d'ordre)	46 226,49 €
Dépenses	49 692,75 €
Résultat de l'exercice 2023	-3 466,26 €
Report du résultat de l'exercice 2022	62 208,44 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>58 742,18 €</b>

Compte-tenu des observations ;

## Le Conseil Municipal,

- 1) **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget principal, conformément au document joint en annexe
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré à Alix le : 5 mars 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Mme Marie PAILLONCY



Le Maire,



M. Pascal LEBRUN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai*



## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 09

Séance du mardi 5 mars 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 29 février 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

### OBJET : Affectation du solde de la section de fonctionnement 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'exposé en séance présentant les résultats du compte administratif 2023 du budget principal ;

Considérant les restes à réaliser en investissement 2023 qui s'élèvent à 55 236,61 euros ;

Compte-tenu des observations ;

### Le Conseil Municipal,

- 1) **DECIDE** d'affecter 55 236,61 euros au financement de la section d'investissement via le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- 2) **DECIDE** d'affecter 436 429.29 euros au compte R002 de la section de fonctionnement
- 3) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré à Alix le : 5 mars 2024

Certifie exécutoire par :

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 069-216900043-20240305-D202409-DE

Berger  
Levrault

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Mme Marie PAILLONCY

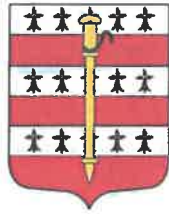


Le Maire,

M. Pascal LEBRUN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai*



## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 10

Séance du mardi 5 mars 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 29 février 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

### **OBJET : Modification de la ventilation des crédits anticipés d'investissements et demande de subvention pour le diagnostic patrimonial de l'Eglise Saint Denis d'Alix**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'article L.1612—1 du CGCT, le conseil municipal peut autoriser le Maire, avant l'adoption du budget principal, à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu la délibération D2024-02 du 30 janvier 2024 autorisant l'ouverture anticipée de crédits d'investissements.

Vu la délibération D2023-45 du 18 décembre 2023 avec la Communauté de Commune Beaujolais Pierres Dorées relatives à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour des travaux de sécurisation de la traversée du centre Bourg rue Aymé Chalus.

Considérant que les travaux de sécurisation de la Rue Aymé Chalus au niveau du centre Bourg sont achevés (opération n°214);

Considérant le projet de la municipalité d'engager un diagnostic patrimonial de l'Eglise Saint Denis d'Alix en vue de sa restauration notamment suite au dégât des eaux survenu en 2019 (opération n°217) ;

Considérant que le coût du diagnostic patrimonial peut être subventionné par le ministère de la culture ;

Il est proposé de réviser la ventilation des crédits anticipés d'investissements délibérés lors de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2024.

Compte tenu des observations ;

**Le Conseil Municipal,**

- 1) **ABROGE** la délibération D2024-02 relative à l'ouverture des crédits anticipés d'investissements
- 2) **MODIFIE** la ventilation des crédits anticipés d'investissements suivants :

DEPENSES INVESTISSEMENT 2024 - OUVERTURE DES CREDITS				
Opérations	Libellé	Comptes	Montant au 30/01/24	Montant au 5/03/24
189	Informatique école	2183	2 500,00 €	2 000,00 €
202	Travaux école	21312	6 100,00 €	5 100,00 €
205	Mobilier	2184	4 000,00 €	1 000,00 €
205	Matériel et outillage	2188	10 000,00 €	8 000,00 €
210	Aménagement cimetière	2116	1 500,00 €	0,00 €
214	Sécurisation centre du village	2158	48 000,00 €	65 000,00 €
217	Eglise Sacristie + toiture + études	2161	0,00 €	35 000,00 €
218	Mises aux normes bâtiments public et école	21312	10 000,00 €	1 000,00 €
220	Chauffage Mairie	21311	2 000,00 €	2 000,00 €
227	Marquage au sol	2128	10 000,00 €	1 000,00 €
229	Création parking Montée du Perroux	2128	1 500,00 €	500,00 €
233	Système informatique mairie	2183	7 000,00 €	7 000,00 €
236	Bornes incendie pour 2 Bornes	2188	10 000,00 €	5 000,00 €
238	Création parking école et borne IRVE	2128	70 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL crédits ouverts			182 600,00 €	182 600,00 €

- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du ministère de la culture dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic patrimonial de l'Eglise Saint-Denis d'Alix.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré le : 5 mars 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Mme Marie PAILLONCY




Le Maire,

M. Pascal LEBRUN





## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 11

Séance du mardi 5 mars 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 29 février 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

### **OBJET : attribution d'une subvention à l'association la Classe en 4 pour l'année 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la proposition de la commission finances du 20 février 2024 d'attribuer une subvention à l'association de la Classe en 4

Compte tenu des observations ;

### **Le Conseil Municipal,**

- 1) APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 200 € à l'association la Classe en 4 d'Alix.
- 2) DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Principal 2024
- 3) CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré le : 5 mars 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

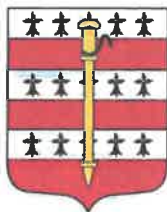
Mme Marie PAILLONCY

Le Maire,

M. Pascal LEBRUN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai*





## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 -12

Séance du mardi 5 mars 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 29 février 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

### **OBJET : transformation de l'ancienne morgue de l'hôpital gériatrique d'Alix en locaux d'intérêt général : souhait de préemption**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'article L210-1 du code de l'urbanisme relatif au droit de préemption.

Considérant la délibération n° 2018.04 du 5 mars 2018 instituant un droit de préemption sur les zones U et AU du territoire communal ;

Considérant la délibération N° 2014.32 relative à la prise en considération d'un projet d'aménagement sur le secteur de l'hôpital et à l'éventualité d'opposer un sursis à statuer ;

Compte tenu des observations ;

### **Le Conseil Municipal,**

**1) FORMULE le vœu** de préempter l'ancienne morgue de l'hôpital gériatrique d'Alix avec l'objectif de la transformer en local d'intérêt général afin de développer un local associatif ou une crèche intercommunale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré le : 5 mars 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Mme Marie PAILLONCY

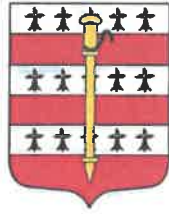
Le Maire,



M. Pascal LEBRUN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions.*





## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 -13

Séance du mardi 5 mars 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 29 février 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

### **OBJET : attribution d'une subvention pour le spectacle commun des troupes de théâtre du territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant le projet de spectacle de théâtre regroupant les compagnies de théâtre amateur du territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées programmé le 19 octobre 2024 ;

Considérant l'engagement financier estimé à 8000 euros ;

Considérant la proposition d'une participation des communes à hauteur 0,20 euros par habitants ;

Considérant que la ville de Morancé s'est proposée pour centraliser les dépenses et recettes liées à cette organisation ;

Considérant que la population légale de la commune d'Alix est de 766 habitants au moment de la délibération ;

Compte tenu des observations ;

### **Le Conseil Municipal,**

- 1) APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant 153,20 euros afin de contribuer à l'organisation d'un projet de spectacle commun des troupes de théâtre du territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées programmé le 19 octobre 2024.
- 2) DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Principal de la commune
- 3) CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

Fait et délibéré le : 5 mars 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,



Mme Marie PAILLONCY

Le Maire,



M. Pascal LEBRUN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*



## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 -14

Séance du mardi 5 mars 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 29 février 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

### **OBJET : convention avec l'association ADMR de Châtillon d'Azergues**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant le projet de convention soumis par l'association ADMR de Châtillon d'Azergues ;

Considérant que cette convention prévoit une participation de la commune d'Alix de 2,08 euros par habitant ;

Considérant que la population légale de la commune d'Alix est de 766 habitants au moment de la délibération ;

Compte tenu des observations ;

### **Le Conseil Municipal,**

- 1) **APPROUVE** la convention avec l'association ADMR de Châtillon d'Azergues
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée
- 3) **DIT** que la somme de 1593,28 euros seront inscrits au Budget Principal de la Commune et versés à l'association ADMR de Châtillon d'Azergues pour l'année 2024
- 4) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré **avec 13 voix pour et une abstention**

Fait et délibéré le : 5 mars 2024

Certifie exécutoire par :

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 069-216900043-20240305-D202414-DE



- Transmission en préfecture du Rhône le :

- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Mme Marie PAILLONCY

Le Maire,



M. Pascal LEBRUN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai*



## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 -15

Séance du mardi 5 mars 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 29 février 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

### **OBJET : retrait de la commune de Lissieu du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que lors du comité syndical du 4 décembre 2023, Le président du SIBA a rappelé le souhait de la commune de Lissieu de quitter le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues exprimé par sa délibération en date du 25 septembre 2017.

Considérant la délibération en date du 28 novembre 2017, stipulant le refus du syndicat du départ de la commune de Lissieu, ne souhaitant pas que la charge du Musée Pierres Folles repose exclusivement sur les autres communes membres du syndicat. La commune de Lissieu a donc continué, depuis cette date à faire partie du SIBA tout en refusant d'y siéger et en ne participant pas à ses frais de fonctionnement et en ne payant au syndicat que les remboursements des emprunts et les frais de gestion de la gestion du Musée.

Considérant qu'avec le transfert de compétence du Musée à la CCBPD, il n'y a plus lieu pour le syndicat à s'opposer au départ de la commune de Lissieu.

Vu l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité pour une commune de se retirer d'un EPCI comme le SIBA avec le consentement de l'organe délibérant de l'EPCI concerné. Le retrait définitif est subordonné à l'accord des Conseils Municipaux des communes de l'EPCI à la majorité qualifiée.

Compte tenu des observations ;

### **Le Conseil Municipal,**

- 1) APPROUVE** le retrait de la Commune de Lissieu du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues
- 2) CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 069-216900043-20240305-D202415-DE



**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

Fait et délibéré le : 5 mars 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

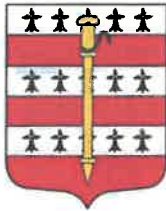
Mme Marie PAILLONCY

Le Maire,

M. Pascal LEBRUN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai*



## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 16

Séance du mardi 9 avril 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : vendredi 29 mars 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY.

Membres absents ayant donné procuration : Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Franck SUBERT à Marina AFLALO

### OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 5 mars 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal annexé à la présente

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2024

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations,

Compte-tenu des observations ;

### Le Conseil Municipal,

- 1) **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 5 mars 2024
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré par :

Fait et délibéré à Alix le : 9 avril 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Mme Marie PAILLONCY



Le Maire,

Pascal LEBRUN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai*